Procédures d'urbanisme

Retrouvez les diverses procédures d'urbanisme, pour vous faciliter les projets !



- Déclaration préalable
- Permis de construire d'une maison individuelle et/ou ses annexes
- Certificat d'urbanisme
- Permis d'aménager ou permis de construire autre que maison individuelle
- Permis de démolir

Raccordement Enedis

Le service raccordement Enedis interviendra dans votre domicile dans le cadre du raccordement à votre domicile au réseau d'électricité ou lors de travaux dans votre logement pour vous mettre à disposition un raccordement provisoire.
A ne pas confondre avec les fournisseurs et la mise en service qui doit être effectué par la suite avec un fournisseur dont vous trouverez toutes les caractéristiques pour les comparer en fonction de vos besoins. Pour joindre le

service raccordement Enedis : 09 69 32 18 00

Service développement urbain et stratégie patrimoniale

Hôtel de ville
Place du Général Leclerc
1er étage
Tél. 01 39 98 20 80
urbanisme@sannois.fr

Accueil du public
Du lundi au vendredi 8h30-12h30 13h30-17h30
Fermé le mardi après-midi
Uniquement sur rendez-vous

Infos pratiques

Les demandes d’autorisations d’urbanisme sont désormais à envoyer via le portail usager en ligne.

Liens utiles
Portail usager des demandes d’autorisations d’urbanisme